

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} AOUT 2013

Convocation du 22 juillet 2013

L'an deux mil treize, le trente mai, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS : Guy AXISA, Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Martine GRELLIER, Dominique PELLERIN, Alfred PRINCE

Absents excusés : Julien BITARD, Pascal DELANAUD, Delphine DUBRAC

Secrétaire de séance : Martine GRELLIER

Votants : 8

DELIBERATION MOTION EN FAVEUR PROJET POCL

Le maire avertit le conseil d'un projet de motion en faveur du POCL (Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon) pour une reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et de son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

Après délibération, le conseil ne souhaite pas donné suite à cette affaire, donc pas de délibération.

DELIBERATION MISE EN PLACE PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2013, il convient de participer :

- dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Après délibération le conseil accepte la décision de participer.

DELIBERATION REPRESENTATION C.D.C.

Le maire expose au Conseil Municipal que la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, conduit à modifier le nombre et la répartition des sièges de délégués des communes au sein des Conseils Communautaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la répartition des Conseillers Communautaires pour la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse selon les critères suivants :

- 7 délégués pour les communes de plus de 5 000 habitants,
- 3 délégués pour les communes de 1 000 à 4 999 habitants,
- 1 délégué pour les communes de moins de 1 000 habitants, celle-ci disposeront également d'un conseiller suppléant.

Ces décisions prendront effet à compter du renouvellement des conseils municipaux en 2014.

DELIBERATION APPROBATION NOUVEAUX STATUTS D'UN SYNDICAT DE VOIRIE

Le maire donne lecture du courrier du Syndicat de Voirie du canton de Saint Benoit du Sault, informant qu'à la suite d'une réunion en date du 4 juillet dernier portant sur la réorganisation du syndicat de voirie suite au retrait de onze collectivités, le nouveau bureau mis en place a décidé de modifier les statuts en fonction des éléments.

La composition du syndicat étant portée à quatre collectivités, celui-ci redevient alors intercommunal, les statuts étant changés en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces nouveaux statuts.

QUESTIONS DIVERSES :

BILAN D'ACTIVITE DE LA C.D.C. ET DU SYMCTOM

Le maire avise le Conseil Municipal que les bilans d'activités sont à leur disposition, ainsi que pour la commune, à la mairie aux heures d'ouverture.

BIENS SANS MAITRES

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction des Finances signalant que des biens identifiés sur la commune de Sacierges, dont le propriétaire est décédé depuis plus de trente ans et que les héritiers ont refusé la succession, à ce jour ces biens n'ont plus de propriétaires, donc sans maître.

Aussi, la Direction des Finances propose à la commune de les acquérir. Au vu de leur situation le Conseil Municipal refuse l'acquisition des ses biens.

DECISION MODIFICATIF ACHAT TERRAINS BRUNO DUBRAC

Le maire rappelle au Conseil que M. Bruno DUBRAC vend à la commune des parcelles.

Afin d'acquérir ces biens il est nécessaire de prendre une décision modificatif. Le maire propose de verser la somme de 38 000 € du compte 2313 sur le compte 2111. Le conseil accepte à l'unanimité.

DELIBERATION SIGNATURE ACTE VENTE CESSIONS TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de ventes des terrains à M. André CAMBOULAS, M. Allan et Pascal CHAMBEAU, M. Franck COUSSEAU et M. Claude MOREAU en l'étude de Maître GUILBAUD, notaire à Saint Benoit du Sault.

COURRIER MME AXISA

Cette dernière informe le Conseil Municipal de changements produits au niveau de l'Office de Tourisme de Saint Benoit du Sault. Depuis le 1^{er} janvier 2013 il n'y a plus de représentant de la commune de Sacierges Saint Martin à l'office de tourisme à St Benoit du Sault.

Les explications détaillées sont à ce jour disponible dans le bulletin municipal du mois de juillet.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2013

Convocation du 23 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le 30 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Julien BITARD, Marc COUSSEAU, Martine GRELLIER, Dominique PELLERIN

Absents excusés : Guy AXISA, Pascal DELANAUD, Delphine DUBRAC, Alfred PRINCE

Secrétaire de séance : Dominique PELLERIN

Votants : 7

DELIBERATION ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Ce dernier rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

L'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, ils devront être vacants depuis plus de deux ans.

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise le 21 octobre 2011, la taxe d'habitation sur les logements vacants continuera de s'appliquer en 2013 sur notre commune.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (2 voix contre, 1 abstention, 4 voix favorables)

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

QUESTIONS DIVERSES :

DEMANDE ACHAT PARCELLES COMMUNAL

Le maire avise le Conseil Municipal d'une demande d'un particulier qui souhaiterait acquérir deux parcelles (biens de section) sur la commune de Sacierges, au lieu dit le Recheuil.

Au vu de l'emplacement le maire désire voir sur place ces parcelles et leur accessibilité.

COURRIER MME JUNKER

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme JUNKER, habitante de La Lande qui avait sollicité la commune pour la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de séance de yoga. Cette dernière ne réitère pas sa demande pour l'année à venir et remercie l'ensemble du conseil.

COURRIER M. ET MME AUPETIT

Le maire informe le conseil d'un courrier de remerciements de la part de M. et Mme Aupetit suite au mariage de leur fils. Ces remerciements s'adressent aux personnes ayant contribué à l'organisation de cette union : conseil municipal, président du comité des fêtes et président de la société de chasse.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le maire fait part au conseil de travaux actuellement réalisés sur la commune. La route de la côte du Plaix est en cours de réfection.

Le curage des fossés a commencé sur la Lande, des enrobés sont prévus sur la Lande et la route du Pognat à Chéniers.

CONTAINERS VERRES ET JOURNAUX à LA LANDE

Il a été décidé que les containers seront désormais situés à l'angle de la route de La Lande et de celle du Recheuil.

Sur une plateforme bétonnée réalisée prochainement par la commune. L'emplacement choisi permettra aux habitants des deux villages de les utiliser.